

Règlements du Concours « Le Grand marcheur » Le Grande marche 2025

Le Concours « Le Grand marcheur » visé par les présents règlements (ci-après le « Concours ») s'inscrit dans le cadre de l'événement *La Grande marche* ayant pour titre « La Grande marche », une invitation de l'organisme Grand défi Pierre Lavoie (ci-après le « GDPL » ou les « organisateurs du Concours »).

Le Concours se déroule du jeudi 4 septembre 2025, à 0 h 01, au dimanche 19 octobre 2025, à 23 h 59. Toute indication relative à l'heure dans les présents règlements fait référence à l'heure de l'Est.

1. Conditions de participation au Concours

Le participant doit avoir rempli la condition suivante pour être admissible au Concours :

Avoir complété son inscription sur le site Web onmarche.com (ci-après le « site Web ») entre le jeudi 4 septembre 2025, à 0 h 01, et le dimanche 19 octobre 2025, à 23 h 59 en complétant le formulaire de participation dans la forme fournie par le GDPL (ci-après le « formulaire de participation » ou le « formulaire »).

Aucun achat n'est nécessaire.

Restrictions liées à la participation

Les restrictions suivantes s'appliquent au Concours :

- i. Une seule participation, laquelle est sous réserve d'avoir rempli les conditions d'admissibilité décrites aux présents Règlements.
- ii. Une inscription à une marche est enregistrée sur le site onmarche.com
- iii. L'utilisation d'une seule et même adresse électronique par personne est permise, dans le cas où une personne en possède plus d'une.
- iv. Une personne ne peut participer ou tenter de participer au présent Concours en utilisant tout type de participation de duplication robotisée ou autre, qui est de nature à être inéquitable envers les autres participants, laquelle est contraire aux règlements. Une telle participation peut entraîner l'annulation automatique de toute participation par le participant fautif.

(À titre d'exemple – Une personne ayant complété son inscription obtient 1 chance de gagner le concours. Si elle s'inscrit à une autre marche, elle pourra également soumettre qu'elle souhaite participer au concours, elle n'aura pas de chance additionnelle – pour un nombre maximal de 1 participation au concours).

2. Admissibilité

a) **Résidents du Québec.** Le Concours s'adresse uniquement aux résidents du Québec.

b) **Majorité** – Le gagnant doit avoir atteint l'âge de la majorité dans la province de Québec (18 ans) en date du premier jour de la période du Concours. Une preuve d'âge pourra être demandée aux gagnants.

c) **Exclusions** – Sont exclus les employés, dirigeants, administrateurs, mandataires agents et représentants des organisateurs du Concours, de leurs sociétés affiliées, liées, apparentées, divisions et filiales liées à la tenue de ce Concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père et mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, agents et représentants sont domiciliés.

d) **Transmission des renseignements** – Le participant doit fournir tous les renseignements nécessaires demandés dans le formulaire de participation et accepter les règlements du Concours figurant sur le site Web. De plus, les gagnants devront compléter et retourner une copie signée du formulaire d'acceptation, incluant la réponse exacte à une question d'habileté mathématique et une entente d'exonération (ci-après le « formulaire d'exonération ») dans les 5 jours ouvrables suivants le moment où ils seront contactés par les organisateurs du Concours.

e) **Vérification** – Le GDPL peut en tout temps exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité au Concours. Un participant qui n'est pas en mesure de fournir cette preuve peut être exclu. Tous les renseignements demandés aux fins du Concours doivent être véridiques, complets, exacts et aucunement trompeurs. Le GDPL se réserve le droit, à sa discrétion absolue, d'exclure un participant qui fournirait, à quelque étape du Concours, des détails personnels ou des renseignements faux, incomplets, inexacts ou trompeurs.

3. Comment remplir le formulaire de participation:

- 1) Aller sur le site Web onmarche.com.
- 2) Entrer son courriel dans le champ demandant un courriel.
- 3) Cocher la case "J'accepte les règlements du concours".
- 4) Cliquer sur le bouton "Je participe".

4. Dates et heures limites de participation au Concours

Concours « Le Grand marcheur » : la période du Concours débute le jeudi 4 septembre 2025, à 0 h 01, et se termine le dimanche 19 octobre 2025, à 23 h 59.

5. Description du prix

a) Les participants ont la chance de gagner un manteau Grand marcheur de la marque MAMMUT, modèle Alto Light 3 in 1 HS Hooded Jacket d'une valeur approximative de trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399 \$) une valeur totale approximative de trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399 \$). Ce prix est non monnayable, non échangeable et non transférable.

b) Cinquante (50) ensembles de manteaux Grand marcheur et tuques seront tirés au total.

c) Valeur totale approximative des prix : dix-neuf mille neuf cent cinquante dollars (19 950 \$).

d) Aucune compensation financière n'est offerte ni exigible si la valeur réelle des prix est inférieure à la valeur totale indiquée dans les présents règlements. Chaque prix doit être accepté tel que décerné et ne peut être transféré ou échangé sans le consentement du GDPL, lequel consentement peut être refusé à la discrétion absolue de ce dernier. Le(s) prix du Concours peu(ven)t ne pas correspondre exactement au(x) prix annoncé(s).

e) Le GDPL se réserve le droit, à sa discrétion absolue, de remplacer un prix par un autre de valeur égale ou supérieure si le prix annoncé n'est pas disponible, en tout ou en partie, pour un motif quelconque.

f) Sauf en cas de mention expresse aux présentes, les prix du Concours sont fournis « tels quels » sans aucune garantie.

g) Limite d'un prix par personne.

h) **Remis par voie postale** – Les organisateurs du Concours ne sont pas responsables des retards de livraison, de la perte ou du vol du prix incluant à l'occasion et dans le cadre de sa remise.

6. Tirage

Tous les tirages auront lieu au siège social du Grand défi Pierre Lavoie situé au 540, rue d'Avaugour, local 1300, J4B 0G6, à Boucherville.

L'attribution des prix s'effectuera par tirage au sort parmi l'ensemble des participants du Concours enregistré conformément aux présentes. Les prix seront attribués aux cinquante (50) premiers participants pigés lors de deux tirages, de la manière suivante :

1. Vingt-cinq (25) formulaires de participation seront tirés au sort, devant témoins, le samedi 18 octobre 2025, vers 21 h, et les participants ayant soumis ces formulaires deviendront éligibles à gagner un ensemble incluant un manteau Grand marcheur et une tuque destinés au grand public.

2. Vingt-cinq (25) formulaires de participation seront tirés au sort, devant témoins, le lundi 20 octobre 2025, vers 10 h, et les participants ayant soumis ces formulaires deviendront éligibles à gagner un ensemble incluant un manteau Grand marcheur et une tuque destiné au grand public.

Les tirages au sort seront faits parmi les formulaires de participation qui auront été soumis sur le site Web avant les dates suivantes :

1. Pour le tirage du samedi 18 octobre 2025 : avant le 21 h le 18 octobre 2025.

2. Pour le tirage du lundi 20 octobre 2025 : avant 23 h 59 le 19 octobre 2025.

Les chances qu'un participant soit sélectionné au hasard dépendent du nombre de participants au Concours enregistrés conformément aux présentes.

7. Médias utilisés pour la divulgation des gagnants du Grand public

La liste complète des gagnants sera disponible le ou vers le 10 novembre 2025.

Le GDPL pourra utiliser les médias suivants pour assurer la diffusion du nom des gagnants :

1) Dans la section « Concours » du site Web et ;

2) Sur la page Facebook du Grand défi Pierre Lavoie.

8. Réclamation du prix

Avant qu'un participant ne soit officiellement déclaré gagnant, il devra :

- 1) Être joint par les organisateurs du Concours dans les sept (7) jours ouvrables suivant la date du tirage, soit avant le 28 octobre 2025 à 23h59.
- 2) Confirmer qu'il remplit les conditions d'admissibilité et autres exigences des présents règlements.
- 3) Signer le formulaire d'exonération qui lui sera transmis par courriel et le retourner aux organisateurs du Concours dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de réception.

Règles relatives à la remise du prix :

- a) **Réception du prix** – Dans les quinze (15) jours suivants la réception du formulaire d'exonération dûment signé, les organisateurs du Concours feront parvenir un courriel aux gagnants sélectionnés afin de les informer des modalités de réception de leur prix.
- b) **Refus d'accepter un prix** – En cas de refus d'un participant sélectionné de recevoir son prix, les organisateurs du Concours seront libérés de toute obligation relative à la remise de ce prix et pourront procéder, à leur discrétion absolue, à un nouveau tirage.
- c) **Identification du participant** – Aux fins des présents règlements, le participant est la personne dont l'adresse courriel apparaît au formulaire de participation et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

9. Exonération de responsabilité / Consentement à la publicité

a) **Gagnants** – En acceptant un prix dans le cadre du Concours, chaque gagnant convient de ce qui suit :

(i) **Règlements** – La personne gagnante garantit qu'elle se conforme aux présents Règlements du Concours;

(ii) **Acceptation du prix** – La personne gagnante reconnaît que le prix n'est pas transférable (sauf dans les cas prévus aux présentes et seulement à la discrétion absolue du Grand défi) et doit être accepté tel que décerné, sauf indication contraire.

(iii) **Autorisation** – La personne gagnante consent à ce que le Grand défi, leurs partenaires et représentants et toute personne dûment autorisée par les organisateurs du Concours, utilisent, si requis, ses noms, son lieu de résidence, son image ou son formulaire de participation, sa voix, ses déclarations, ses photographies soumises ou toute autre représentation à des fins publicitaires ou d'information, dans quelque format que ce soit, en ce qui concerne le Concours ou les prix s'y rattachant, sans aucune forme de rémunération, et ce, à leur discrétion et sans limites quant à la période d'utilisation, dans tout média et à l'échelle mondiale, à des fins publicitaires ou à toute autre fin jugée pertinente.

(iv) **Utilisation du prix** – Toute personne sélectionnée dégage le Grand défi, leurs sociétés affiliées, liées, apparentées, divisions et filiales, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants (collectivement les « renoncataires ») de toute responsabilité relativement à tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix. Afin d'être déclarée gagnante et préalablement à l'obtention de son prix, toute personne sélectionnée s'engage à signer le formulaire d'exonération à cet effet.

b) **Communication avec les participants** – Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre de ce Concours sauf avec les personnes sélectionnées pour un prix.

c) **Refus d'accepter un prix** – Le refus d'une personne sélectionnée au hasard d'accepter un prix selon les modalités des présents règlements libère les organisateurs du Concours de toute obligation reliée à ce prix envers cette personne.

10. Limitation de responsabilité

a) **Exonération.** Le Grand défi ainsi que ses administrateurs, dirigeants, agents, employés et mandataires (ci-après les « renoncataires ») n'assument aucune responsabilité et tous les participants libèrent les renoncataires en cas de réclamation, d'action, de dommage, de demande ou d'obligation de quelque nature que ce soit liés à la participation ou à la tentative de participation à ce Concours et aux prix, notamment à l'administration du Concours, à la sélection et à la confirmation d'un gagnant, à la planification, à l'attribution et à l'utilisation d'un prix.

b) **Garantie** – Toute personne sélectionnée pour un prix reconnaît que la seule garantie applicable à son prix est la garantie normale pouvant être fournie par le manufacturier, détaillant et/ou fabricant du prix, le cas échéant. Le Grand défi n'assume aucune responsabilité à cet égard.

c) **Fonctionnement du Concours** – Les renoncataires se dégagent, dans la plus grande mesure permise par la loi, de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à toute transmission défaillante, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut limiter la possibilité ou empêcher toute personne de participer au Concours. Les renoncataires se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causée, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet, de tout logiciel ou de tout formulaire et par la transmission de toute information visant la participation au Concours.

d) **Participation** – Les participants sélectionnés dégagent de toute responsabilité les renoncataires quant à un dommage ou à une perte découlant de la participation à ce Concours, de l'attribution ou de l'utilisation du prix. Chaque participant sélectionné reconnaît qu'à compter de la réception du courriel lui confirmant son prix, l'exécution des obligations liées au prix devient l'entière et exclusive responsabilité des divers fournisseurs de produits et services. Afin d'être déclaré gagnant, et préalablement à l'obtention de son prix, chaque participant sélectionné s'engage à signer une déclaration à cet effet prévue au formulaire d'exonération.

11. Protection à la vie privée

En participant au Concours, chaque participant consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels aux fins et de la manière décrites aux présentes. Tout renseignement fourni par les participants est recueilli par le Grand défi et est soumis à sa politique de confidentialité, disponible au onmarche.com.

Les participants en ligne peuvent se faire offrir l'option de recevoir des messages électroniques de

type infolettre ou d'autres communications du Grand défi, notamment sur les événements à venir. Cependant, l'admissibilité au Concours ne dépend pas du consentement des participants à recevoir de tels messages ou de telles communications, et le consentement à en recevoir n'a aucune incidence sur les chances de gagner relatives au Concours. Les participants peuvent à tout moment se désabonner de la liste d'envoi de communications en suivant les directives d'annulation d'abonnement indiquées au bas de toute communication reçue.

Veuillez consulter la politique de confidentialité du Grand défi pour obtenir des renseignements sur la façon dont le Grand défi recueille, utilise et divulgue les renseignements personnels.

12. Généralités

a) **Lois et règlements** – Le Concours se tiendra conformément aux présents règlements, qui peuvent être modifiés par le Grand défi à son entière discrétion sans préavis ni responsabilité du Grand défi à l'égard des participants. Les participants doivent respecter les présents règlements et seront réputés les avoir reçus et les avoir compris en participant au Concours. Le Concours est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur.

b) **Décisions des organisateurs du Concours** – Toute décision des organisateurs du Concours ou de leurs représentants, relative au présent Concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (la « Régie ») en relation avec toute question relevant de sa compétence.

c) **Annulation et modification** – Le Grand défi se réserve le droit à son entière discrétion d'annuler, de modifier ou de suspendre le Concours ou de modifier les règlements du Concours en tout temps, de quelque façon que ce soit, sans préavis et pour un motif quelconque. Sans limiter la généralité de ce qui précède, si, pour un motif quelconque, le Concours ne peut se dérouler comme prévu, le Grand défi se réserve le droit à son entière discrétion d'y mettre fin ou de le suspendre ou encore d'effectuer un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues antérieurement.

d) **Conduite** – Le Grand défi se réserve le droit, à sa discrétion absolue, d'exclure sans préavis tout participant s'il juge que ce dernier : a enfreint les règlements du Concours; a triché ou a tenté de tricher lors du processus d'inscription des participations; a compromis le déroulement du Concours ou de tout site Web utilisé dans le cadre du Concours; a agi de manière déloyale ou inopportune dans l'intention de déranger, de malmenager, de menacer ou de harceler une autre personne; ou a tenté de nuire au bon déroulement du Concours.

e) **Identité du participant en ligne** – Si le Grand défi conteste l'identité d'un participant en ligne, le titulaire autorisé du compte associé à l'adresse électronique fournie au moment de la participation sera considéré comme le participant, à condition que le nom du titulaire du compte corresponde au nom figurant sur le formulaire de participation. La personne associée à l'adresse électronique par un fournisseur de service Internet, par un fournisseur de services en ligne ou par toute autre organisation responsable de l'attribution des adresses électroniques pour le domaine lié à l'adresse électronique fournie sera considérée comme le titulaire autorisé du compte. Le participant sélectionné peut devoir fournir une preuve attestant qu'il est titulaire autorisé du compte de l'adresse électronique liée au bulletin de participation sélectionné. Toutes les participations en ligne doivent être envoyées à partir d'un compte de courrier électronique valide. Si le nom du titulaire de compte autorisé ne correspond pas au nom complet figurant sur le formulaire de participation, le GDPL peut exclure la participation du Concours à sa discrétion absolue.

f) **Non-affiliation** – Le présent Concours n'est nullement affilié, cautionné, présenté, parrainé ou organisé par Facebook, ou tout autre média social.

g) **Interprétation** - Le genre masculin est utilisé dans ce document sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Pour toute question quant à ces Règlements du Concours, communiquez avec nous à cette adresse électronique : lagrandemarche@legdpl.com.

